

**OBJET : CONVENTION AVEC LE DISPOSITIF RMI PORTANT SUR L'ACTION REDYNAMISATION A TRAVERS L'ECRITURE D'UN MAGAZINE.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention action entre la ville d'Aubervilliers et l'AISPJA-PLIE d'Aubervilliers sur la réalisation d'un magazine écrit par les bénéficiaires du PLIE et portée par le Dispositif RMI de la Ville d'Aubervilliers.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,